

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-58

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	0	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	1 000 000	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	1 000 000
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 1 000 000 euros du programme 215 «Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture », de l'action 04. « Moyens communs » vers le programme 206. « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation, action 01. «Prévention et gestion des risques inhérents à la production végétale ».

Les agriculteurs sont majoritairement favorables à la sortie du glyphosate à condition que des mesures les accompagnent dans cette transition. Cette augmentation des crédits est d'autant plus nécessaire que les Chambres d'agriculture, comme toutes les chambres consulaires, sont dans la ligne de mire du Gouvernement.